
**PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE (PAM)
CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE
CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

Réunion régionale d'experts sur la désignation éventuelle de la Méditerranée, dans son ensemble, en tant que zone de contrôle des émissions d'oxydes d'azote (Med NOX ECA), conformément à l'annexe VI de la Convention MARPOL

REMPEC/WG.63/1/1
04 septembre 2026
Original : anglais

Kalkara, Malte, les 7 et 8 octobre 2026

Point 1 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté et programme provisoire

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires

Note du Secrétariat

Le présent document fournit des informations succinctes sur les mesures que la Réunion devra prendre, ainsi que le programme provisoire de la réunion. Le présent calendrier, établi par le Secrétariat, est provisoire et pourra être modifié par la Réunion, le cas échéant.

Introduction

1 La Réunion régionale d'experts sur la désignation éventuelle de la Méditerranée, dans son ensemble, en tant que zone de contrôle des émissions d'oxydes d'azote (Med NO_x ECA), conformément à l'annexe VI de la Convention MARPOL, ci-après dénommée « la Réunion », se tiendra à Kalkara, à Malte, du 7 au 8 octobre 2026.

2 La Réunion est organisée par le REMPEC conformément au Programme de travail et au budget pour 2026-2027 du Plan d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE/PAM), adopté par la vingt-quatrième Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (« la Convention de Barcelone ») et à ses Protocoles (COP 24), qui s'est tenue au Caire, en Égypte, en décembre 2025. Elle est financée par le Programme intégré de coopération technique (PICT) de l'Organisation maritime internationale (OMI) et le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée.

3 La COP 24 a convenu d'inclure le résultat attendu suivant dans le programme de travail et le budget du PNUE/PAM pour 2026-2027 :

1.4.2.c) Étude technique et de faisabilité visant à examiner la possibilité de désigner la zone de contrôle des émissions de NO_x en Méditerranée (Med NO_x ECA) au titre de l'annexe VI de la Convention MARPOL, élaborée sous la direction du Comité technique d'experts sur la Med NO_x ECA (NECA TCE) ; ainsi qu'une feuille de route correspondante préparée et validée par les instances compétentes en vue de sa soumission à la COP 25.

4 L'étude technique et de faisabilité visant à évaluer les études existantes et en cours pertinentes, ainsi qu'à examiner la désignation éventuelle de la mer Méditerranée, dans son ensemble, en tant que zone de contrôle des émissions d'oxydes d'azote, conformément à l'annexe VI de la Convention MARPOL, y compris les répercussions sanitaires et socio-économiques sur la région méditerranéenne et sur chacune des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, ci-après dénommée « étude technique et de faisabilité finale », a été élaborée par le REMPEC, en étroite concertation avec le Comité technique d'experts sur la Med NO_x ECA. Diverses consultations ont été menées au cours de l'année 2025, notamment lors de la Réunion régionale d'experts qui s'est tenue en novembre 2025, permettant la validation et à l'approbation de l'étude technique et de faisabilité finale en janvier 2026 par le Comité technique d'experts sur la Med NO_x ECA.

5 La Réunion régionale d'experts qui s'est tenue en novembre 2025 a également recommandé que le REMPEC soumette une note, comprenant le projet de proposition à soumettre au MEPC de l'OMI et le projet de feuille de route, à la dix-septième Réunion des points focaux du REMPEC, qui devrait se tenir en mai 2027.

6 Dans ce contexte, les principaux objectifs de la Réunion sont les suivants :

- i. sensibiliser à l'annexe VI de la Convention MARPOL, ainsi que permettre une meilleure compréhension et une meilleure appréciation des exigences relatives à la mise en œuvre et à l'application de la Med NO_x ECA, afin de pouvoir orienter les efforts des gouvernements vers la ratification et une mise en œuvre, un respect et une application plus efficaces des dispositions, tant en qualité d'État du pavillon que d'État du port, y compris l'échange d'expériences et d'enseignements tirés de la désignation d'autres zones de contrôle des émissions similaires, au cours de la première journée de la Réunion ; et
- ii. débattre du projet de proposition à soumettre au MEPC de l'OMI, préparé par le REMPEC en étroite concertation avec le Comité technique d'experts sur la Med NO_x ECA, en vue de sa finalisation et de sa transmission ultérieure à la dix-

septième Réunion des points focaux du REMPEC (qui devrait se tenir en mai 2027).

7 Tous les points focaux pour la prévention du REMPEC ont été invités à désigner, conjointement et en concertation avec leurs points focaux gouvernementaux respectifs et le ou les représentants siégeant au sein du Comité technique d'experts sur la Med NO_x ECA, leurs représentants à la Réunion. Dans son invitation, le REMPEC a souligné que le public cible de la Réunion devait être constitué de responsables gouvernementaux chargés de la ratification, de la mise en œuvre et de l'application de l'annexe VI de la Convention MARPOL.

8 Afin de faciliter les travaux de la Réunion, les annotations suivantes à l'ordre du jour provisoire fournissent des informations sur les mesures que la Réunion sera invitée à prendre au titre de chaque point de l'ordre du jour.

Ouverture de la Réunion

9 La Réunion s'ouvrira le mercredi 7 octobre 2026 à 9 h 00 et devrait se clore le jeudi 8 octobre 2026 à 17 h 00.

Organisation de la Réunion

Règlement intérieur

10 Le règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et à ses protocoles connexes (PNUE/IG.43/6, annexe XI) s'applique *mutatis mutandis* aux délibérations de la présente Réunion.

Élection des membres du bureau

11 La Réunion sera invitée à élire un président, un vice-président et un rapporteur.

Langues de travail

12 Les langues de travail de la Réunion seront l'anglais et le français. Des services d'interprétation simultanée anglais/français et français/anglais seront assurés pendant la Réunion. Tous les documents de travail seront disponibles dans les deux langues officielles du Centre, à savoir l'anglais et le français. Les documents d'information seront disponibles dans leur langue d'origine.

Point 1 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour

13 L'ordre du jour, tel que proposé dans le document de travail REMPEC/WG.63/1 et annoté dans le présent document, sera soumis à l'adoption de la Réunion. La Réunion sera également invitée à convenir d'un calendrier pour la conduite de ses travaux. Un projet de calendrier, qui est provisoire et pourra être modifié par la Réunion si nécessaire, est proposé en annexe du présent document.

Point 2 de l'ordre du jour : Conformité avec les normes NO_x de niveau III

14 Au titre de ce point de l'ordre du jour, le consultant du REMPEC présentera une vue d'ensemble des aspects techniques et réglementaires ainsi que les aspects liés au contrôle du respect des normes NO_x de niveau III prévues par l'annexe VI de la Convention MARPOL. La présentation exposera les principes de formation des NO_x dans les moteurs marins à combustion interne ainsi que les principaux éléments de moteur ayant une incidence sur les émissions de NO_x. Elle donnera ensuite un aperçu des principales méthodes de respect des dispositions, notamment la recirculation des gaz d'échappement (RGE), la réduction catalytique sélective (RCS) et l'utilisation de carburants alternatifs. La session fera également le point sur les évolutions récentes selon les constructeurs de moteurs et comprendra une session interactive de questions-réponses ou un sondage afin de faciliter la discussion entre les participants.

15 La présentation abordera également la mise en œuvre pratique et l'application des exigences relatives aux normes NO_x de niveau III, y compris les pièces justificatives nécessaires pour démontrer le respect des dispositions, telles que les certificats, les registres et les dossiers techniques. Une attention particulière sera accordée au régime de visites, y compris les dispositions pertinentes des directives du système harmonisé de visites et de délivrance des certificats (HSSC) et le rôle des organismes agréés. La session examinera en outre la transposition des exigences de l'annexe VI de la Convention MARPOL dans les cadres réglementaires des États du pavillon, y compris les rôles et responsabilités des administrations, les obligations découlant de la règle 13 relative aux émissions de NO_x et de la règle 17 relative aux installations de réception portuaires, ainsi que le rôle du contrôle par l'État du port dans l'application des exigences applicables.

16 Cette session interactive sera l'occasion d'examiner des études de cas concrets illustrant l'intégration des exigences de conformité aux normes NO_x de niveau III dans les cadres réglementaires des États du pavillon, y compris la communication et la coopération avec les armateurs nationaux. Les participants seront invités à partager leur expertise nationale, leurs préoccupations, les obstacles prévisibles et les enseignements tirés, au moyen d'exemples concrets ou de questions ciblées. La session se conclura par un échange de points de vue sur les principales questions soulevées et conclusions dégagées.

17 **La Réunion sera invitée** à prendre note des informations fournies, à échanger des points de vue et à partager les expériences nationales pertinentes, ainsi qu'à formuler des observations si elle le juge opportun.

Point 3 de l'ordre du jour : Autres aspects liés à la règle 13 et aux normes NO_x de niveau III

18 Au titre de ce point de l'ordre du jour, le consultant du REMPEC présentera une vue d'ensemble des autres aspects liés à la règle 13 de l'annexe VI de la Convention MARPOL et à la mise en œuvre des normes NO_x de niveau III. La présentation expliquera l'importance de la date de construction du navire et des critères des trois dates applicables pour déterminer les exigences applicables à un navire, ainsi que le principe de non-rétroactivité dans l'application des normes d'émission de NO_x.

19 La session abordera également des cas spécifiques pouvant nécessiter une attention particulière, notamment les navires construits avant 1999 et l'application de la méthode approuvée, les considérations spécifiques applicables au secteur de la plaisance, ainsi que les questions liées à l'accès aux chantiers navals situés dans les zones de contrôle des émissions de NO_x (NECA). Un récapitulatif sera fourni concernant les dérogations pertinentes et les autres conceptions et dispositifs prévus par l'annexe VI de la Convention MARPOL, y compris les circonstances dans lesquelles ces dispositions peuvent s'appliquer.

20 La présentation donnera également un aperçu des documents de référence et de la bibliographie pertinents, y compris l'utilisation des directives applicables de l'OMI et d'autres documents techniques et réglementaires pertinents afin de favoriser une interprétation et une mise en œuvre cohérentes de la règle 13 et des exigences des normes NO_x de niveau III.

21 **La Réunion sera invitée** à prendre note des informations fournies, à échanger des points de vue et à partager les expériences nationales pertinentes, ainsi qu'à formuler des observations si elle le juge opportun.

Point 4 de l'ordre du jour : Programmes de renforcement des capacités du PICT de l'OMI et annexe VI de la Convention MARPOL

22 Au titre de ce point de l'ordre du jour, Mme Györgyi Gurban, représentante de l'OMI, présentera une vue d'ensemble des programmes de renforcement des capacités du PICT de l'OMI en rapport avec l'annexe VI de la Convention MARPOL et la mise en œuvre des mesures visant à lutter contre la pollution atmosphérique et les changements climatiques liés au transport maritime

international. La présentation fournira des informations sur le portefeuille de l'OMI en matière de climat et de qualité de l'air, en mettant particulièrement l'accent sur l'initiative FIN-SMART de l'OMI, de la BERD et de la Banque mondiale, ainsi que sur son importance pour aider les pays à traiter les aspects techniques, institutionnels et financiers de la transition vers un transport maritime plus propre.

23 La présentation mettra également en avant les possibilités existantes en matière de renforcement des capacités et de coopération technique, et examinera comment celles-ci peuvent contribuer à la mise en œuvre et à l'application effectives d'une zone de contrôle des émissions (ECA), y compris les exigences institutionnelles, techniques et réglementaires associées.

24 La session sera suivie d'une discussion sur les besoins de financement liés à la mise en œuvre et à l'application d'une ECA, offrant ainsi aux participants l'occasion d'identifier les difficultés éventuelles, les déficits de financement et les sources de soutien possibles.

25 **La Réunion sera invitée** à prendre note des informations fournies, à échanger des points de vue sur le renforcement des capacités ainsi que sur les besoins en matière de financement liés à la mise en œuvre et à l'application d'une ECA, et à formuler des observations si elle le juge opportun.

Point 5 de l'ordre du jour : Expérience et enseignements tirés de la désignation d'autres zones de contrôle des émissions de NO_x (NO_x ECA)

26 Au titre de ce point de l'ordre du jour, le consultant du REMPEC présentera l'expérience et les enseignements tirés de la désignation et de la mise en œuvre d'autres zones de contrôle des émissions de NO_x (NO_x ECA), sur la base des documents pertinents du MEPC et des documents de référence disponibles. La présentation abordera les lacunes constatées, les effets sur le secteur maritime, le remplacement et le renouvellement de la flotte, ainsi que les réductions prévues de la pollution atmosphérique.

27 Des études de cas concrets seront présentées concernant la mise aux normes, la conversion et le renouvellement des flottes, ainsi que les inspections au titre du contrôle par l'État du port, y compris les campagnes d'inspection intensives prévues par le mémorandum d'entente (MoU) et les statistiques disponibles fournies par les sociétés de classification. Les participants seront invités à partager leur expérience nationale au moyen de questions interactives et de brefs exercices, en mettant l'accent sur les flottes nationales et les secteurs maritimes susceptibles d'être affectés par une zone de contrôle des émissions de NO_x.

28 **La Réunion sera invitée** à prendre note des informations fournies, à échanger des points de vue et à partager les expériences nationales pertinentes ainsi que les enseignements tirés, et à formuler des observations si elle le juge opportun.

Point 6 de l'ordre du jour : Examen du projet de proposition à soumettre au MEPC de l'OMI concernant la désignation de la Med NO_x ECA au titre de l'annexe VI de la Convention MARPOL

29 Au titre de ce point de l'ordre du jour, le REMPEC rappellera la procédure de l'OMI relative à la soumission et à l'examen des résolutions du MEPC, y compris les délais prévus, conformément au projet de feuille de route figurant en annexe de l'étude technique et de faisabilité finale, et présentera le projet de proposition à soumettre au MEPC de l'OMI figurant dans le document REMPEC/WG.63/6, ainsi que le rapport du Comité technique d'experts sur la Med NO_x ECA (REMPEC/63/INF.3) et l'étude technique et de faisabilité finale (REMPEC/63/INF.4). La présentation exposera les principes généraux qui ont guidé l'élaboration du projet de proposition à soumettre au MEPC et résumera l'état d'avancement du Comité technique d'experts sur la Med NO_x ECA, y compris la manière dont les observations et retours d'information reçus ont été pris en compte.

30 La Réunion procédera à un examen détaillé, paragraphe par paragraphe, du projet de proposition à soumettre au MEPC de l'OMI figurant dans le document REMPEC/WG.63/6, en se référant, le cas échéant, au rapport du Comité technique d'experts sur la Med NOx ECA et à l'étude technique et de faisabilité finale, en vue de convenir des modifications nécessaires et de finaliser cette proposition pour examen ultérieur par la 17e Réunion des points focaux du REMPEC, qui devrait se tenir en mai 2027.

31 **La Réunion sera invitée** à examiner le projet de proposition à soumettre au MEPC de l'OMI et à fournir des orientations sur les prochaines étapes en vue de sa finalisation, à prendre note des documents d'appui, et à adopter des conclusions, des recommandations et une feuille de route pour les mesures à prendre, en vue de leur transmission à la 17e Réunion des points focaux du REMPEC, ainsi qu'à formuler les observations qu'elle jugera appropriées.

Point 7 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations

32 Au titre de ce point de l'ordre du jour, le rapporteur présentera le projet de conclusions et de recommandations issu des débats de la Réunion, tel qu'il figure dans le document de travail REMPEC/WG.63/WP.1.

33 **La Réunion sera invitée** à examiner, à modifier, le cas échéant, et à adopter les conclusions et recommandations de la Réunion.

Questions diverses

34 **La Réunion sera invitée** à examiner toute autre question pertinente susceptible d'être soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

Clôture de la Réunion

35 À l'issue du point 7 de l'ordre du jour, la Réunion sera invitée à engager une discussion ouverte afin de revenir sur les principaux thèmes abordés tout au long de la Réunion. La session comprendra la collecte des formulaires de retour, un bilan des délibérations sur la mise en œuvre de l'annexe VI de la Convention MARPOL, ainsi qu'une occasion pour les participants de partager leurs points de vue et leurs recommandations.

36 Le rapport de la Réunion sera établi par le Secrétariat et diffusé à l'issue de la Réunion.

37 La Réunion devrait être clôturée par le Président le jeudi 8 octobre 2026 à 17 h 00.

Annexe
Programme provisoire

Première journée	Mercredi 7 octobre 2026	Intervenant
08 h 30 - 09 h 00	Arrivée et inscription des participants	
09 h 00 - 09 h 15	Ouverture de la Réunion - Mot de bienvenue et allocution d'ouverture du REMPEC - Questions d'organisation - Élection du bureau : président, vice-président et rapporteur	REMPEC
09 h 15 - 09 h 30	Point 1 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour - Présentation du programme de l'atelier - Présentation en table ronde des animateurs et des participants	Président, REMPEC et participants
09 h 30 - 10 h 15	Point 2 de l'ordre du jour : Conformité avec les normes NO_x de niveau III Partie 1 : Aspects techniques - Formation des NO_x et moteurs à combustion interne, principaux éléments de moteur - Méthodes de conformité au niveau III (RGE, RCS, carburants alternatifs) - Point de vue des constructeurs de moteurs et évolutions récentes - Conclusion sous forme de questions-réponses ou de sondage interactif	Mme Marie Caillerie (consultante du REMPEC) et participants
10 h 15 - 10 h 45	Point 2 de l'ordre du jour : Conformité avec les normes NO_x de niveau III Partie 2 : Mise en œuvre et application - Exigences en matière de documents (certificats, registres, dossiers) - Régime de visites, y compris les directives du système harmonisé de visites et de délivrance des certificats (HSSC) et le rôle des organismes agréés	Mme Marie Caillerie (consultante du REMPEC)
10 h 45 - 11 h 15	<i>Pause</i>	
11 h 15 - 12 h 30	Point 2 de l'ordre du jour : Conformité avec les normes NO_x de niveau III Partie 2 : Mise en œuvre et application (suite) - Transposition des exigences de l'annexe VI de la Convention MARPOL dans le cadre réglementaire des États du pavillon : - Rôles et responsabilités des administrations (liste des obligations) - Règle 13 (NO_x) et règle 17 (installations de réception portuaires) □ Application : contrôle par l'État du port	Mme Marie Caillerie (consultante du REMPEC)
12 h 30 - 14 h 00	<i>Pause déjeuner</i>	
14 h 00 - 15 h 00	Point 2 de l'ordre du jour : Conformité avec les normes NO_x de niveau III Partie 3 : Session interactive - Études de cas : exemple d'un dispositif de conformité aux normes de niveau III intégré dans les exigences d'un ou deux États du pavillon, et communications avec les armateurs nationaux - Les participants seront invités à s'exprimer et à partager leur expertise nationale, leurs préoccupations, les obstacles prévisibles ou les enseignements tirés, au moyen d'un questionnaire, d'exemples concrets ou de questions ciblées - Échange sur les conclusions et observations	Tous les animateurs et participants
15 h 00 - 15 h 45	Point 3 de l'ordre du jour : Autres aspects liés à la règle 13 et aux normes NO_x de niveau III - Importance de la date de construction du navire, critères des trois dates - Principe de non-rétroactivité - Cas particuliers : navires construits avant 1999 et la méthode approuvée ; secteur de la plaisance ; accès aux chantiers navals dans une NECA où les normes de niveau III s'appliquent - Récapitulatif des dérogations et des autres conceptions et	Mme Marie Caillerie (consultante du REMPEC)

	dispositifs	
	Documents de référence et bibliographie ; utilisation des directives pertinentes de l'OMI	
15 h 45 - 16 h 15	<i>Pause</i>	
16 h 15 - 17 h 30	Point 4 de l'ordre du jour : Programmes de renforcement des capacités du PICT de l'OMI et annexe VI de la Convention MARPOL - Présentation par la représentante de l'OMI - Informations sur le portefeuille de l'OMI consacré au climat et à la qualité de l'air, avec un accent particulier sur l'initiative FIN-SMART de l'OMI, de la BERD et de la Banque mondiale - Débat sur les besoins en matière de financement liés à la mise en œuvre et à l'application d'une ECA	Mme Gyorgyi Gurban, représentante de l'OMI
17 h 30	Fin de la première journée	

Deuxième journée	Jeudi 8 octobre 2026	Intervenant
09 h 00 - 09 h 30	Passage en revue des enseignements de la première journée Les participants discuteront des principaux enseignements de la première journée	Tous les animateurs et participants
09 h 30 - 10 h 45	Point 5 de l'ordre du jour : Expérience et enseignements tirés de la désignation d'autres zones de contrôle des émissions de NOx (NECA) - Sur la base des documents du MEPC (lacunes identifiées, effets des NECA existantes et prévues, incidences du renouvellement de la flotte, réductions anticipées de la pollution atmosphérique) Études de cas et bilan pratique - Cas pratique de modernisation/conversion/renouvellement d'une flotte - Cas concrets liés aux inspections au titre du contrôle par l'État du port (examen des campagnes d'inspection intensives prévues par le MoU et des statistiques fournies par les sociétés de classification) - Les participants seront invités à s'exprimer et à partager leur expérience nationale, en mettant l'accent sur leurs flottes nationales et les secteurs maritimes concernés, et à interagir avec les autres participants par le biais de questions interactives ou de brefs exercices - Conclusion	Tous les animateurs et participants
10 h 45 - 11 h 15	<i>Pause</i>	
11 h 15 - 12 h 30	Point 6 de l'ordre du jour : Examen des projets de propositions à soumettre au MEPC concernant la désignation d'une zone de contrôle des émissions d'oxydes d'azote (Med NOx ECA) au titre de l'annexe VI de la Convention MARPOL Partie 1 Contexte - Rappel du processus de l'OMI relatif aux résolutions du MEPC, calendrier prévu - Présentation des différents documents à soumettre (proposition principale et document INF. relatif à la compilation des observations du Comité technique d'experts sur la Med NOx ECA), principes généraux guidant la rédaction et choix effectués - Synthèse des progrès réalisés au sein du groupe de correspondance du Comité technique d'experts sur la Med NOx ECA - Confirmation que toutes les observations reçues au sein du groupe de correspondance du Comité technique d'experts sur la Med NOx ECA ont été intégrées	Tous les animateurs et participants
12 h 30 - 14 h 00	<i>Pause déjeuner</i>	
14 h 00 - 15 h 30	Point 6 de l'ordre du jour : Examen des projets de propositions à soumettre au MEPC concernant la désignation d'une zone de contrôle des émissions d'oxydes d'azote (Med NOx ECA) au titre de l'annexe VI de la Convention MARPOL (suite)	Tous les animateurs et participants

	Partie 2 Examen détaillé des documents - Examen détaillé (paragraphe par paragraphe), avec modifications si nécessaire, du projet de document à soumettre au MEPC - Finalisation de la proposition à soumettre au MEPC de l'OMI	
15 h 30 - 16 h 00	<i>Pause</i>	
16 h 00 - 16 h 30	Point 6 de l'ordre du jour : Examen des projets de propositions à soumettre au MEPC concernant la désignation d'une zone de contrôle des émissions d'oxydes d'azote (Med NO_x ECA) au titre de l'annexe VI de la Convention MARPOL (suite) Partie 3 Conclusion, recommandations et calendrier de présentation de la proposition - Résumé des principales recommandations de la Réunion - Feuille de route/calendrier des actions à venir	Tous les animateurs et participants
16 h 30 - 16 h 45	Point 7 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations de la Réunion Observations, discussion de groupe et délibérations - Collecte des formulaires de retour - Bilan et délibérations - Discussion en groupe	Rapporteur et président Tous les animateurs et participants
16 h 45 - 17 h 00	Clôture de la Réunion Allocution de clôture	REMPEC et président
17 h 00	Fin de la Réunion	